

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

DU 22 JUIN 2017 AU 11 JUILLET 2017 INCLUS
PORTANT SUR LE PROJET DE DECLASSEMENT
DE DEUX PORTIONS DE VOIRIE
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
SUR LE SECTEUR DE LA COUDRAIE

Par arrêté n° 2017 – 449P en date du 31 mai 2017, le Maire de Poissy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclassement de deux portions de voirie du Domaine Public Communal, de 380 m² environ et 490 m² environ, cadastrées AK N° 120 (parties), rue de Migneaux, côté Ouest de l'anneau routier, sur le secteur de La Coudraie.

A cet effet, par arrêté municipal n° 2017 – 449P, le Maire de Poissy a désigné comme commissaire enquêteur, **Monsieur Roland REYNOUARD**, retraité de la Fonction Publique.

L'enquête publique, **d'une durée de 20 jours**, se déroulera à la Direction de l'Urbanisme et du Foncier, au 1^{er} étage des Services Techniques, 112 ter, rue du Général de Gaulle, **du 22 juin 2017 au 11 juillet 2017 inclus**, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, sauf le samedi, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Poissy, Place de la République, B.P. 3081, 78303 POISSY CEDEX.

Le commissaire enquêteur recevra à la Direction de l'Urbanisme et du Foncier, 112 ter, rue du Général de Gaulle, le **lundi 26 juin 2017** de 14 heures à 17 heures, et le **vendredi 07 juillet 2017** de 14 heures à 17 heures.

Toute personne pourra sur demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Direction de l'Urbanisme et des Grands Projets.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme et du Foncier, au 1^{er} étage des Services Techniques de la Ville de Poissy, 112 ter, rue du Général de Gaulle.

Le présent avis sera porté à la connaissance du public. Il sera affiché à l'Hôtel de Ville ainsi que sur d'autres supports dans toute la ville, notamment sur le quartier de La Coudraie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci. Il sera également consultable sur le site internet de la ville : www.ville-poissy.fr.

Dans le secteur de la Coudraie, le Conseil Municipal est l'autorité compétente pour approuver le déclassement d'une portion du Domaine Public Communal.

Poissy, le 01 juin 2017,

Le Maire,

Vice-président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,

Karl OLIVE